



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Aucune menace, aucune sanction contre les collègues

Dans différents départements, plutôt que d'entendre les inquiétudes et les revendications des personnels pour préserver leurs droits statutaires, les autorités ministérielles et académiques ont décidé de sanctionner ou de menacer de sanction des collègues : menaces de licenciement, de retrait d'emploi, retraits sur traitement...

Ainsi alors que les congés commencent, des collègues sont convoqués par des IA, des procédures disciplinaires sont engagées...

Leurs « fautes » ? « Manquement au devoir de réserve », « manque de loyauté envers l'administration », « service non fait », « incitation à la désobéissance collective », « refus d'obéissance »... Tout semble bon pour faire renoncer les collègues à la défense de leurs revendications.

Comme la grande majorité des enseignants, ces enseignants ont répondu à des consignes syndicales et ont exercé leur fonction dans le cadre des obligations de services définies par les textes réglementaires officiels.

Comme la grande majorité des enseignants, ils ont exprimé leur opposition aux décrets et mesures ministériels remettant en cause leurs droits statutaires, le droit de grève et le droit syndical.

Si un fonctionnaire a des devoirs, il a aussi et encore des droits statutaires que les autorités ministérielles et académiques ne respectent même plus.

Chacun comprend que si cette situation perdure, demain, n'importe qui pourra être sanctionné parce qu'il ne correspond pas à l'idée que les autorités se font de la « loyauté envers l'administration ».

Dans ces conditions, le SNUDI-FO a pris connaissance des premières annonces du nouveau ministre de l'Education nationale, M Luc Chatel, qui a notamment déclaré :

« Ce qui est important, ce n'est pas d'imposer d'en haut des orientations, mais d'écouter, d'être capable de s'adapter. Nous sommes dans une séquence de concertation et de dialogue » (dépêche AEF du 25 juin 2009).

Par conséquent, résolument attaché à la défense de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle, à la défense de l'ensemble des droits statutaires et de la liberté d'expression ou d'opinion des collègues, le SNUDI-FO qui depuis des mois agit afin d'assurer la protection syndicale aux collègues s'adresse au ministre pour qu'il annule immédiatement toute sanction et l'arrêt des procédures disciplinaires engagées.

Le SNUDI-FO continue d'exiger le retrait des lois, décrets, mesures qui depuis un an sont rejetés par les collègues :

- décrets du 15 mai et du 30 juillet 2008 qui ont instauré la suppression de 2 heures hebdomadaires de cours, annualisé 108h de nos obligations de service dont 60h d'aide personnalisée, mesure qui programme notamment la liquidation des RASED ;
- loi du 20 août 2008 sur le Service Minimum d'Accueil qui remet en cause le droit de grève ;
- mise au chômage de 32 000 EVS.

Le SNUDI-FO continue également de se prononcer pour l'abandon de la proposition de loi sur les EPEP qui entend dénationaliser l'école et en finir avec le statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat, de l'expérimentation des jardins d'éveil menaçant l'existence de l'école maternelle publique laïque et gratuite.

Ce sont ces revendications que les enseignants veulent défendre : annulation des sanctions, arrêt des procédures disciplinaires engagées, respect des droits statutaires et des droits syndicaux !

Ce ne sont pas de nouvelles et stériles journées d'action que veulent les enseignants ; l'action commune des syndicats, sans faux-fuyant ni dérobade, doit se réaliser à tous les niveaux pour ces revendications claires et précises dès la prochaine rentrée scolaire.

C'est dans ce sens que le SNUDI-FO s'adresse à tous les syndicats du premier degré.